

SOMMAIRE

ZOOM SUR...

L'économie sociale et solidaire 1

FORMATIONS ET DIPLÔMES

- Calendrier d'Admission Post Bac 2
- Insertion professionnelle des diplômés de l'ISA-BTP 3
- Nombre de places en écoles d'ingénieurs 3
- Nouvelle procédure d'agrément des écoles d'ostéopathie 4
- Quoi de neuf diplôme ? 4

MÉTIERS / EMPLOI

- Les travailleurs sociaux en 2011 6

REPÈRES

- Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves 3
- Transformation des parcours des élèves ; implications des parents ; performance des établissements 4
- L'état de l'école (32 indicateurs sur le système éducatif français) 5
- U, le nouveau magazine de l'Université de Bordeaux 6

MIXITÉ / ÉGALITÉ

- Pisa pointe les inégalités systémiques 7

TICE

- Découvrir les métiers et formations dans la Bijouterie 7
- Apprendre avec le numérique 8

ONISEP INFOS

- Parutions nationales 5, 6, 7
- Parutions régionales 8
- Salon Studyrama 8
- Les boussoles du numérique 8

CIJA

- Études en Europe 9



ZOOM SUR...

L'économie sociale et solidaire (ESS)

Le mois de novembre est depuis 7 ans celui de l'économie sociale et solidaire. Secteur transversal que l'on connaît souvent de nom, il offre pourtant de réelles perspectives et attire de plus en plus l'attention, notamment car ses valeurs ne laissent pas indifférent.

Définition

L'économie sociale et solidaire (ESS) rassemble les entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations ou fondations, qui cherchent à concilier activité économique et utilité sociale, donnant priorité aux personnes sur la recherche de profits. Fondées sur un principe de solidarité, elles adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles sont présentes dans tous les secteurs d'activité.

Historique

• L'économie sociale dès le XIX^e siècle

L'économie sociale apparaît au XIX^e siècle en réponse aux disparités sociales qui ont accompagné la révolution industrielle. Au fil du XX^e siècle, de nouvelles structures économiques ont été définies par la loi : les associations, les mutuelles et les coopératives, privilégiant le service rendu plutôt que la distribution des profits.

• La charte de l'économie sociale de 1980

En 1980, le secteur de l'économie sociale et solidaire, réuni au sein du Comité national de liaison des activités mutualistes coopératives et associatives (CNLAMCA), devenu le Comité des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale (CEGES), décide de publier une charte de l'économie sociale officiellement reconnue par décret, comme ensemble des coopératives, mutuelles et associations. La notion de « solidarité » est apparue plus récemment.

• La loi du 31 juillet 2014

(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&dateTexte=&categorieLien=id>)

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, entrée en vigueur le 2 août 2014, a pour objectif de soutenir et développer le secteur : sécurisation du cadre juridique, définition des outils d'aide et de financement, renforcement des capacités d'action des salariés afin de faciliter la reprise de leur entreprise.



Source : Portail de l'économie et des finances
<http://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire/loi-economie-sociale-et-solidaire>



ZOOM SUR...

L'économie sociale et solidaire recrute !



Ce document dresse un rapide portrait de l'économie sociale et solidaire. Il référence l'ensemble des outils de sensibilisation à l'ESS (supports papier, multimédia, d'exposition, médias en ligne, animations et jeux pédagogiques), par publics (jeunes peu ou pas qualifiés, étudiants jeunes diplômés, prescripteurs) et selon leur but (découvrir, travailler ou entreprendre dans l'ESS).

<http://www.avise.org/ressources/leconomie-sociale-et-solidaire-recrute>

En savoir plus



Consulter Insee Première n° 1522, novembre 2014, « L'économie sociale, des principes communs et beaucoup de diversité ».

Ce quatre pages fait le point sur le secteur de l'ESS en 2012 et propose la répartition des emplois dans les différentes familles de l'économie sociale.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1522

La lettre d'information de l'Onisep Aquitaine
Tour de Séze
3 terrasse Front du Médoc
BP 20016
33007 Bordeaux Cedex

Directeur de la publication :
Éric MORTELETTE

Rédacteur en chef :
Luc DIAZ

Chef de projet :
Caroline PEIGNIER

Rédaction :
Peggy BESSON, Tangi BOURLES,
Julie GOUBET, Caroline PEIGNIER

PAO : Régis BOUGUEN

Relecture : Peggy BESSON

Dépot légal : 4^e trimestre 2014

ISSN : 1968-987X

Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation et indication d'origine

État des lieux

- 10 % du PIB réalisés par 200 000 entreprises ;
- 2 360 000 salariés représentant une masse de 54 milliards d'euros ;
- 12 % des emplois privés en métropole et en outre-mer ;
- Une progression de 24 % de l'emploi privé depuis 2000 ;
- 600 000 recrutements (dont 97 000 cadres) d'ici 2020 en raison des départs à la retraite.

En région

L'ESS représente, en Aquitaine, 11 000 organisations, 117 000 salariés et plus d'un emploi privé sur huit de l'économie régionale.

Dans le cadre du mois de l'ESS, des rencontres territoriales sont organisées autour du projet de création d'une nouvelle Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) Aquitaine. Les CRESS sont des associations représentatives et transversales qui ont vocation à réunir et représenter les organisations de l'économie sociale et solidaire de leur région. Elles s'engagent également à favoriser la démocratie et la solidarité dans l'économie.

FORMATIONS ET DIPLÔMES

Calendrier d'Admission Post Bac session 2015

➤ Formulation des vœux, constitution et modification des dossiers

Lundi 1^{er} décembre 2014

Ouverture pour les candidats du site d'information - <http://www.admission-postbac.fr/>

Du mardi 20 janvier au vendredi 20 mars 2015 - 18h

Formulation des vœux par les candidats

À partir du 20 janvier 2015

Phase d'orientation active

Jeudi 2 avril 2015

Date limite de modification des dossiers (saisie de notes, lettres de motivation...), de validation et d'impression des fiches de vœu

Jeudi 2 avril 2015 (au plus tard)

Envoi des dossiers-papier, par les candidats

Du mardi 5 mai au vendredi 8 mai 2015

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature. (L'information est donnée avant cette date pour les saisies déjà effectuées par les établissements)

Du lundi 20 janvier au dimanche 31 mai 2015

Classement des vœux des candidats

➤ Phases d'admission

Première phase : lundi 8 juin - 14h

Simulations quotidiennes du 1^{er} au 6 juin (2 simulations par jour du 4 au 6 juin)

Réponse des candidats avant le 13 juin - 14h

Démision des candidats sans réponse le 15 juin - 14h

Deuxième phase : jeudi 25 juin - 14h

Simulations du 17 au 23 juin

Réponse des candidats avant le 30 juin - 14h

Démision des candidats sans réponse le 2 juillet - 14h

Troisième phase : mardi 14 Juillet - 14h

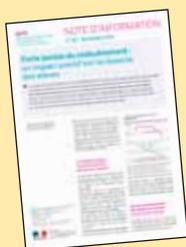
Simulations du 8 au 12 juillet

Réponse des candidats avant le 19 juillet - 14h

Démision des candidats sans réponse le 21 juillet - 14h

REPÈRES

Forte baisse du redoublement : un impact positif sur la réussite des élèves



La pratique du redoublement a considérablement diminué au cours des vingt dernières années. La baisse concerne tous les niveaux et résulte d'une politique mise en œuvre dans toutes les académies. Cette politique a eu un effet positif sur la fluidité des parcours des élèves et leur réussite aux examens, mais cette évolution profite davantage aux milieux favorisés. À l'échelle internationale, la France demeure l'un des pays où le retard est le plus important et où la discrimination en fonction de l'origine sociale est la plus forte.

Note d'information n°36 - Novembre 2014 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/2014/18/0/DEPP_NI_2014_36_forte_baisse_redoublement_impact_positif_reussite_eleves_364180.pdf

➤ Procédure complémentaire

Le vendredi 26 juin - 14h

Début des vœux de la procédure d'admission complémentaire

Lors de l'inscription administrative des élèves

Saisie des inscriptions administratives

Le 15 septembre

Fin de la procédure complémentaire et de la gestion des listes d'attente

- Jusqu'au 20 août le délai de réponse est d'une semaine.

- 72 heures du 20 août au 31 août

- À partir du 1^{er} septembre le délai de réponse est de 24 heures.

Insertion professionnelle des diplômés de l'ISA-BTP

Dans sa lettre d'information du 10 novembre 2014, l'UPPA communique les résultats de la dernière enquête d'insertion des diplômés de l'ISA-BTP (Institut supérieur aquitain du bâtiment et des travaux publics) situé à Anglet. Cette école d'ingénieurs est spécialisée dans les domaines du génie civil et maritime ; de l'énergie et des équipements techniques de l'habitat ; du bâtiment gros œuvre et enveloppe.



L'enquête porte sur le parcours des diplômés des promotions 2012 et 2013, soit 95 ingénieurs interrogés (93 ont répondu à l'enquête).

En voici quelques résultats :

Au 1^{er} janvier 2014, 87,1 % des diplômés occupent un emploi dont 71,6 % en CDI.

Moins de 6 mois après la sortie de l'école, 98,8 % des diplômés ont trouvé un emploi dont 72 % avant même l'obtention du diplôme.

Les secteurs professionnels d'insertion correspondent aux spécialités proposées par l'ISA-BTP : bâtiment neuf (53,8 %), réhabilitation (37,5 %), génie civil (31,3 %), maîtrise d'œuvre (22,5 %), terrassement (20 %)...

Les principales fonctions exercées sont Ingénieur-e-s travaux (53,8%), Ingénieur-e en bureau d'études techniques (10 %), Ingénieur-e en bureau d'études en maîtrise d'œuvre et/ou architecture (8,8%), Ingénieur-e en maîtrise d'ouvrage publique ou privée (7,5 %)...

78 % des diplômés travaillent dans le sud-ouest dont 71,2 % en Aquitaine, 4,1 % en Poitou-Charentes et Limousin et 2,7 % en Midi-Pyrénées.

Consulter les résultats de l'enquête publiés dans la Lettre de l'UPP@ n°72 - 10/11/2014 :

<http://www.univ-pau.fr/live/vie/suivre-vie/newsletter/newsletter-n72/insertionproisabtp>

Consulter les enquêtes d'insertion des diplômés de l'UPPA réalisées par l'Observatoire des étudiants :

<http://ode.univ-pau.fr/live/>

Nombre de places en écoles d'ingénieurs

Les places ouvertes au concours d'entrée de certaines écoles d'ingénieurs de l'académie de Bordeaux sont réparties ainsi :

	MP	PC	PSI	PT	BCPST	TSI	TPC	Total
ENSEIRB/MATMECA	146	37	57	8	0	8	0	256
ENSCBP	0	50	0	0	14	0	2	66
ENSGTI	10	10	10	0	0	0	5	35

Consulter l'arrêté du 6 octobre 2014 - JO du 24 octobre 2014 :

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623601&dateTexte=&categorieLien=id>

REPÈRES

Transformations des parcours des élèves ; implication des parents ; performance des établissements



À partir d'études inédites, de revues de littérature et de notes méthodologiques, ce numéro de la revue *Éducation et formations* s'intéresse à la réussite des élèves en observant leurs parcours scolaires, leurs conditions de scolarisation et leur insertion dans l'emploi. Il analyse ainsi l'impact de la taille des classes ou de l'établissement sur les résultats scolaires et s'interroge sur l'effet de l'implication de la communauté éducative sur les destinées des élèves.

Sommaire

Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale

Implications des parents dans la réussite à l'école : éclairages internationaux

L'effet d'une réduction de la taille des classes sur la réussite scolaire en France : développements récents

Une question de taille

Comment évaluer la performance des lycées ? Un point sur la méthodologie des IVAL (indicateurs de valeur ajoutée des lycées)

Éléments de synthèse sur la relation formation-emploi

Revue *Éducation et formations* n°85 - Novembre 2014

<http://www.education.gouv.fr/cid83240/transfor-mations-des-parcours-des-eleves-implication-des-parents-performance-des-etablissements.html>

Nouvelle procédure d'agrément des écoles d'ostéopathie

À la suite du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le dispositif de formation à l'ostéopathie, rendu public en 2012 et qui soulignait « un encadrement insuffisant des conditions d'agrément des écoles et une importante hétérogénéité de la qualité des formations dispensées », un nouveau cadre réglementaire a été défini en concertation avec l'ensemble des représentants de la profession.

Un décret et un arrêté de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, publiés en septembre dernier précisent les critères permettant aux établissements de dispenser une formation officielle en ostéopathie.

Un nouveau référentiel de formation est en cours d'élaboration par le ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La formation menant au diplôme d'ostéopathe durera 5 ans (4 800 heures). Les nouvelles dispositions entreront en vigueur à compter de la rentrée 2015.

La liste des établissements agréés selon la nouvelle procédure devrait être publiée en juin 2015. À noter que les agréments délivrés selon les anciens critères sont valables jusqu'au 31 août 2015, quelle que soit la date d'obtention.

Consulter les textes officiels :

Décret n° 2014-1043 du 12 septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie
www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/9/12/AFSH1416404D/jo/texte

Arrêté du 29 septembre 2014 - JO du 14 octobre 2014 relatif aux modalités de dépôt des dossiers de demande d'agrément et composition des dossiers
www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/9/29/AFSH1421273A/jo/texte

Quoi de neuf diplôme ?

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Bac pro Technicien géomètre-topographe

Arrêté du 30 septembre 2014 - JO du 18 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029603532&dateTexte=&categorieLien=id>

Création et modalités de préparation et délivrance ; 1^{re} session d'examen selon les nouvelles dispositions en 2015

Instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

Arrêté du 24 octobre 2014 - JO du 24 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623527&dateTexte=&categorieLien=id>

Composition des conseils de cycles dans l'enseignement du premier degré public et fonctionnement et compétences du conseil pédagogique des collèges publics

BEPM Cultures marines

Arrêté du 24 octobre 2014 - JO du 7 novembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/10/24/DEV1416531A/jo/texte>

Création (diplôme intermédiaire du Bac pro Cultures marines)

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Établissements de formation en ostéopathie

Arrêté du 29 septembre 2014 - JO du 14 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029574545&dateTexte=&categorieLien=id>

Modalités de dépôt des dossiers de demande d'agrément et composition des dossiers



REPÈRES

L'état de l'école 2014



Ce vingt-quatrième numéro de L'état de l'école rassemble les indicateurs statistiques essentiels pour analyser le système éducatif français et apprécier les politiques mises en œuvre. Structuré autour des moyens affectés à l'École, des conditions de scolarisation et des résultats des élèves, il s'attache à décrire les principales évolutions en cours et apporte l'éclairage des comparaisons internationales. Il souligne les efforts engagés ainsi que les progrès restant à accomplir, notamment en matière de lutte contre les inégalités liées à l'origine sociale des élèves.

Consulter ou télécharger la dernière édition de « L'état de l'école » :

<http://www.education.gouv.fr/cid57102/l-etat-de-l-ecole-32-indicateurs-sur-le-systeme-educatif-francais.html>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE publication nationale



Écoles d'ingénieurs

Collection Dossiers
Novembre 2014
312 pages
Réf. 9782273011976
9 €

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41

Concours d'entrée dans certaines écoles d'ingénieurs

Arrêté du 6 octobre 2014 - JO du 24 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029623601&dateTexte=&categorieLien=id>
Nombre de places offertes à la session 2014

Diplôme national d'art (DNA)

Arrêté du 8 octobre 2014 - JO du 23 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029620979&dateTexte=&categorieLien=id>
Organisation de l'enseignement supérieur d'arts plastiques dans les établissements d'enseignement supérieur délivrant des diplômes

DCG et DSCG

Arrêté du 1^{er} octobre 2014 - BOESR n°40 du 30 octobre 2014

http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html?cid_bo=83134&cbo=1
Calendrier des inscriptions aux épreuves - session 2015

Étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles de lycées publics

Décret n°2014-1073 du 22 septembre 2014 - JO du 25 septembre 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=82452
Modalités d'inscription des étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles de lycées publics dans un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP)

Concours commun d'accès aux formations d'ingénieur d'écoles nationales relevant du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Arrêté du 6 octobre 2014 - JO du 22 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029616876&dateTexte=&categorieLien=id>
Pour les sessions 2015 et 2016 de la voie de l'apprentissage, sont également autorisés à concourir les étudiants en année de préparation et les titulaires d'une licence professionnelle dans le domaine de la biologie et des sciences de la vie

DE de moniteur-éducateur

Arrêté du 27 octobre 2014 - JO du 16 novembre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2014/10/27/AFSA1425181A/jo/texte>

Mise à jour des conditions d'accès à la formation : les lauréats de l'Institut du service civique sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité

AUTRES

DE d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne

Arrêté du 25 septembre 2014 - JO du 15 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029584395&dateTexte=&categorieLien=id>
Définition et organisation de la formation menant au DE d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 10 octobre 2014 - JO du 23 octobre 2014

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029621027&dateTexte=&categorieLien=id>
Plafond des ressources pour l'année 2014-2015

Bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux du ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 10 octobre 2014 - JO du 23 octobre 2014

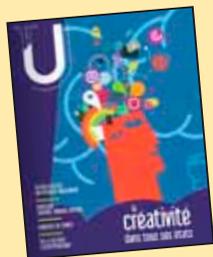
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029621039&dateTexte=&categorieLien=id>
Taux des bourses et aides attribuées aux étudiants pour l'année 2014-2015

Sources : JO, BOEN et BOESR du 7 octobre au 16 novembre 2014

Les travailleurs sociaux en 2011

REPÈRES

U, le nouveau magazine de l'université de Bordeaux



L'université de Bordeaux lance U, un magazine institutionnel qui s'adresse à un large public : partenaires de l'université, acteurs économiques mais aussi grand public. Le magazine propose « d'apporter un éclairage nouveau sur des grands sujets de société » et de valoriser la diversité des projets et initiatives des acteurs de la communauté universitaire : chercheurs, enseignants et étudiants.

Le magazine est disponible dans les bibliothèques universitaires de Bordeaux et dans les lieux de vie de l'université. Il est également disponible sur abonnement gratuitement. Parution trimestrielle, prochain numéro en février 2015.

Feuilleter le premier numéro :

<http://www.u-bordeaux.fr/Universite/U-magazine>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE publication nationale



Écoles de commerce

Collection Dossiers

Novembre 2014

176 pages

Réf. 9782273011983

9 €

Pour toute commande :
Tél. 05 40 54 71 41



Consulter « 1,2 million de travailleurs sociaux en 2011 », Études et Résultats, n°893, Drees, Septembre 2014 :

<http://www.drees.sante.gouv.fr/1-2-million-de-travailleurs-sociaux-en-2011,11357.html>

La Direction de la recherche de l'évaluation et des statistiques (Drees) a publié en septembre dernier, une étude qui fait le point sur les professionnels du secteur social pour l'année 2011 : effectifs, lieu d'exercice, type de public pris en charge, temps de travail, répartition géographique.

Les professionnels de ce secteur se répartissent dans une quinzaine de métiers accessibles principalement après l'obtention d'un diplôme d'État ou d'un certificat d'aptitude. Seul l'exercice du métier d'assistant-e maternel-le ne requiert pas de diplôme mais une formation spécifique après l'obtention de l'agrément du conseil général.

En 2011, on recense 1,2 million de travailleurs sociaux dont le quart (soit 473 700 personnes) est employé par des particuliers soit, pour s'occuper de la garde de jeunes enfants, soit en tant qu'aides à domicile auprès des personnes âgées dépendantes ou de personnes en situation de handicap.

Les 727 000 autres travailleurs sociaux se répartissent comme suit :

53 % exerce auprès de personnes âgées (soit 383 000 personnes) en tant qu'aides à domicile employés par des associations, des communes (CCAS) ou entreprises privées et le plus souvent à temps partiel.

17 % des travailleurs sociaux (soit 123 000 pers.) consacrent leur activité dans les structures d'accueil et d'hébergement de personnes en situation de handicap. On y retrouve majoritairement les aides médico-psychologiques, les éducateurs et éducatrices spécialisé-e-s, les moniteurs-éducateurs et monitrices-éducatrices et les éducateurs et éducatrices techniques spécialisé-e-s.

99 000 travailleurs sociaux exercent dans le secteur de la lutte contre les difficultés sociales et l'aide sociale à l'enfance. Il s'agit principalement des éducateurs et éducatrices spécialisé-e-s et des moniteurs-éducateurs et monitrices-éducatrices travaillant dans des structures de prises en charge ou directement pour les collectivités locales auxquels s'ajoutent les assistant-e-s familiaux-ales employé-e-s par les départements.

L'activité d'accueil de jeunes enfants emploie 55 000 professionnels. Les assistant-e-s maternel-le-s (33 000) travaillant dans les crèches familiales représentent la part la plus importante des effectifs, suivis des éducateurs et éducatrices de jeunes enfants (14 000) au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants.

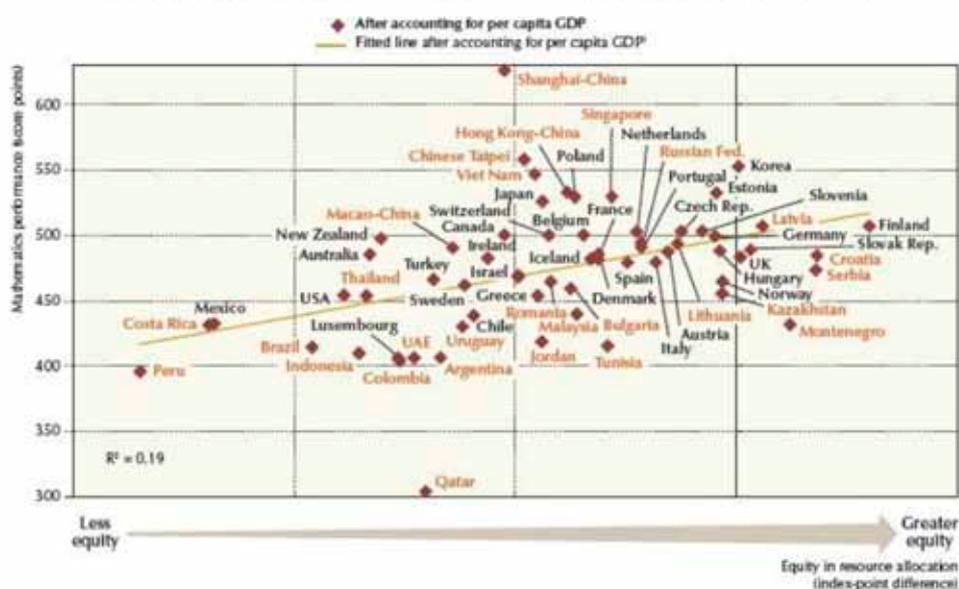
Les assistants et assistantes de service social (33 500) et les conseillers et conseillères en économie sociale et familiale (9 900) représentent respectivement 5% et 1% des travailleurs sociaux. Leur activité se caractérise par la variété des publics auprès desquels ils interviennent.

Selon les métiers, il existe des inégalités dans la répartition géographique de ces professionnels. Ainsi, les aides à domicile et aides médico-psychologiques sont les professions les mieux réparties sur le territoire alors que les assistants et assistantes de service sociale, les conseillers et conseillères en économie sociale et familiale et les professionnel-le-s de l'éducation spécialisée le sont de manière plus hétérogène. Plusieurs facteurs peuvent expliquer en partie ces disparités : taux d'implantation de structures d'accueil ou de services par département, efforts des régions pour le développement des formations sociales, conditions d'exercice de certaines professions non soumises à l'obtention d'un diplôme particulier.

Pisa pointe les inégalités systémiques

Selon l'OCDE les écoles des élèves des milieux populaires recevraient moins de moyens pédagogiques que les écoles des enfants favorisés. Par ailleurs l'OCDE pointe aussi le matériel (manuels à jour, connexions Internet, ordinateurs) que les moyens humains (remplacement des professeurs par exemple).

Students perform better when school systems allocate resources more equitably



Les inégalités de moyens matériels expliqueraient 19% des écarts de niveau en maths entre écoles favorisées et défavorisées et on monterait à 30% pour l'ensemble des moyens. Et l'OCDE pointe particulièrement les États-Unis ou le Luxembourg avec des écarts du simple au double entre les types d'école. Elle souligne que les pays performants comme la Finlande et la Corée du Sud ont peu d'écarts. Plus les inégalités sont grandes moins bon est le niveau général en maths.

Retrouvez l'article sur le site du Café pédagogique :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2014/10/14102014Article635488707470294393.aspx>

ONISEP INFOS

VIENT DE PARAÎTRE

publication nationale



Les indispensables jeunes

Collection proposée par le ministère du travail et éditée en partenariat par l'Onisep et La documentation française.

Cette collection compte 4 titres :

- Se former en alternance
- Guide de l'apprenti
- Premier emploi. Quels sont mes droits
- Stage en entreprise

Chaque exemplaire est au prix de 8 €.

Les ouvrages peuvent être commandés sur <http://librairie.onisep.fr/>

ou sur le site de La documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/>

TICE

Un nouveau site pour découvrir les métiers et formations dans la Bijouterie



La branche de la Bijouterie, Joaillerie, Orfèvrerie, Cadeau (BJOC) couvre plus de 2 800 entreprises et 9 000 salariés en France. Avec le lancement de son site Internet <http://www.metiers-bijouterie.com/>, elle souhaite promouvoir ses métiers et son offre de formation auprès des personnes intéressées par le secteur mais aussi auprès des salariés en activité dans la branche.

Le site présente 8 métiers-clés du secteur : joailler, lapidaire, orfèvre, polisseur, sertisseur, prototypiste, responsable d'atelier et responsable qualité. Outre

la présentation des activités, les fiches métiers ont la particularité de détailler les conditions d'accès par la formation initiale et par la formation continue.

Ce site constitue également un portail d'information sur le secteur dans son ensemble, avec la mise à disposition des dernières études publiées et les chiffres clés.

Source :

[www.agefos-pme.com/site-national/actualites/actualites/actualite/bijouterie-un-site-internet-pour-promouvoir-les-metiers-et-la-formation/tb_ttnews\(pS\)=1366278185](http://www.agefos-pme.com/site-national/actualites/actualites/actualite/bijouterie-un-site-internet-pour-promouvoir-les-metiers-et-la-formation/tb_ttnews(pS)=1366278185)

ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**
publication
régionale

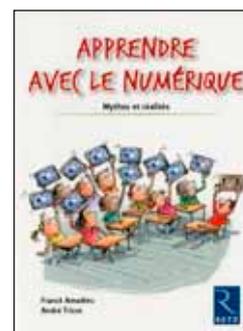


**L'année du bac :
calendrier 2014/2015**

Télécharger l'affiche en pdf

Apprendre avec le numérique ?

Dans « Apprendre avec le numérique. Mythes et réalités » (Éditions Retz), Franck Amadiou et André Tricot, tous deux membres du laboratoire Cognition Langues Langages Ergonomie du CNRS, passent au crible de la recherche une dizaine d'idées reçues sur le numérique : les élèves savent utiliser efficacement le numérique car c'est de leur génération ; on apprend mieux avec le numérique car il motive, le numérique favorise l'autonomie des apprenants. Sans remettre en cause les apports pédagogiques du numérique, l'ouvrage souligne qu'il est nécessaire d'adapter les outils de manière spécifique selon les apprentissages attendus.



Références :

Franck Amadiou, André Tricot, Apprendre avec le numérique. Mythes et réalités, Retz, 2014, ISBN 978-2-7256-3320-6

ONISEP INFOS

Salon Studyrama des Études supérieures et des Grandes Écoles de Bordeaux

Retrouvez-nous pendant le salon sur le stand de l'Onisep Aquitaine.

Vendredi 5 décembre 2014 : de 14h à 18h

Samedi 6 décembre 2014 : de 10h à 18h

Le rectorat de Bordeaux animera une conférence sur APB, le 6 décembre de 10h45 à 11h45.

Adresse :

Hangar 14 - Niveau 1
Quai des Chartrons
33000 Bordeaux

Accès :

Tramway - Ligne B, arrêt Cours du Médoc
Cités 45, arrêt Cours du Médoc
Liane 4, arrêts Gaussen ou Medoc (place St Martial)
BatClub, ponton Les Hangars

ONISEP INFOS

**VIENT
DE PARAÎTRE**



L'Onisep Aquitaine est sur Twitter !

Suivez-nous sur :

<https://twitter.com/OnisepAquitaine>

Et retrouvez-nous aussi sur Facebook :

<https://www.facebook.com/pages/Onisep-Aquitaine/486452574747916>

Les boussoles du numérique

L'Association nationale des acteurs de l'école (An@é) organise « Les boussoles du numérique », un cycle de rencontres autour du numérique dans l'éducation. La deuxième édition aura lieu les 10 et 11 décembre 2014 au Rocher de Palmer à Cenon. Cet événement rassemblera de nombreux acteurs du numérique et de l'école afin de présenter, échanger, mutualiser des projets, expériences et actions.

Le programme, décliné sur 3 ans, s'attachera cette année aux questions des navigations et s'organisera autour des thèmes suivants : les nouveaux paradigmes de l'éducation, le numérique éducatif, l'école dans l'ère du numérique au niveau académique ou encore la formation et les nouvelles pratiques d'enseignement. Des intervenants d'horizons différents seront présents pour partager cette réflexion collective : des enseignants depuis la maternelle jusqu'à l'université, des étudiants, des journalistes, des responsables institutionnels et de collectivités, des formateurs, des inspecteurs généraux du ministère, des élus...



Les rencontres sont gratuites (sauf participation aux repas) et ouvertes à tous mais l'inscription est obligatoire.

Retrouvez le programme et inscrivez-vous :

<http://www.acteurs-ecoles.fr/les-boussoles-du-numerique/>

Étudier en Europe



Étudier dans un autre pays européen est une expérience humaine et culturelle, c'est aussi l'apprentissage de l'autonomie, la maîtrise d'une autre langue.

La réussite de ce projet réside dans une préparation sérieuse et programmée. **Il est préférable de commencer vos démarches un an à l'avance.**

Pour mener à bien votre projet, posez-vous les bonnes questions. Pourquoi partir étudier à l'étranger ? Est-ce pour obtenir un diplôme et/ou pour améliorer vos connaissances linguistiques ? Dans quel pays ? Vos connaissances linguistiques vous permettent-elles d'aller y étudier ? Voulez-vous partir pour un an ou pour quelques mois ? Partirez-vous seul ou dans le cadre d'un programme ? Pour quels bénéfices au retour ? La formation que vous souhaitez effectuer à l'étranger sera-t-elle reconnue en France ? ...

À quel moment partir ?

AVANT LE BAC

Plusieurs dispositifs concernent les lycéens mais seuls les échanges scolaires mis en place par le responsable d'établissement assureront une validité de l'enseignement au retour ; toutes les informations sont à demander auprès de l'établissement scolaire d'origine y compris les bourses de mobilité.

- **Scolarité à l'étranger** : plus de 480 écoles, collèges et lycées homologués dans 134 pays, proposent un enseignement conforme à l'exigence des programmes de l'éducation nationale française : www.aefe.fr

- **Le programme des bourses « de Londres »** offre à des lycéens français la possibilité de passer une année scolaire (1^{re} ou terminale L, ES ou S) dans 6 établissements français de l'étranger : Londres, Vienne, Munich, Barcelone, Madrid et Dublin : www.eduscol.education.fr

- **Une année scolaire à l'étranger** : cette formule est destinée en priorité aux lycéens qui veulent être scolarisés un an à l'étranger et hébergés en famille. Elle apporte un bénéfice linguistique mais n'est pas validée par l'éducation nationale. Le coût est élevé.

- **Le bac international (IB)**, préparé grâce à une fondation éducative dans des établissements répartis dans 141 pays, n'est pas reconnu en France.

Il est recommandé de s'inscrire dans un lycée français à l'étranger afin d'obtenir le bac français, de passer un bac européen ou encore un bac binational.

- Bac international : www.ibo.org/fr

- Bac européen : www.eursc.org : liste des écoles européennes



En France, pensez aux sections européennes ou internationales au collège et au lycée qui favorisent l'ouverture européenne et internationale ou passer un bac binational reconnu à la fois en France et dans l'autre pays (Abibac franco-allemand, BachiBac franco-espagnol et EsaBac franco-italien).

- Ministère de l'éducation nationale : www.education.gouv.fr : Rubrique « Lycée » > Ouverture à l'international
Contact : CIO Relais Europe

- Rectorat de l'académie de Bordeaux : www.ac-bordeaux.fr - Rubrique « Europe et international » puis « une académie ouverte à l'international » et « Enseignement international »

- Consulter la fiche du CIJA « Enseignement bilingue et international en Aquitaine »

À savoir

Même si beaucoup de pays proposent des parcours en apprentissage, ce mode de formation n'est pas dominant en Europe et varie d'un pays à l'autre. Pour l'instant, vous former en Europe au cours de votre contrat d'apprentissage est possible en suivant un stage dans le cadre d'Erasmus+.

APRÈS LE BAC

Le baccalauréat est largement reconnu pour l'accès à l'enseignement supérieur mais chaque pays ou université peut imposer ses conditions (sélection sur dossier, examen d'entrée, tests de langue).

Vous pouvez choisir de réaliser votre cursus universitaire complet à l'étranger (sur plusieurs années), ou d'effectuer seulement une partie de vos études (1 an) et revenir achever votre parcours universitaire en France.

APRÈS UN BAC + 2

Les BTS et DUT étant peu ou pas reconnus hors de France, il est difficile d'entamer directement un second cycle en Europe. Dans la majorité des cas, vous serez admis en première année de formation.

APRÈS UN BAC + 3

C'est la meilleure période pour partir étudier à l'étranger car c'est à ce niveau qu'il existe le plus de correspondances entre les formations françaises et étrangères.

En savoir + :

- **CIO Relais Europe à Talence** :
Mél. : talencecio@free.fr

- **DAREIC au Rectorat** : www.ac-bordeaux.fr
Rubrique « Europe et international » > « Études, formation et emploi à l'étranger »

- **ONISEP** : <http://geolocalisation.onisep.fr/>
Recherche géographique des établissements ayant une section européenne ou internationale



Partir à titre individuel

Dans ce cas, vous **devez effectuer seul** toutes vos démarches :

- trouver un établissement et vous inscrire ;
- vous informer sur la reconnaissance des diplômes ;
- trouver un logement ;
- régler tous les aspects de la vie quotidienne sur place.

Prévoyez une période de 2 à 4 mois pour les formalités d'inscription : tests linguistiques, CV et lettre de motivation rédigés selon les pratiques et dans la langue du pays, diplômes traduits par des traducteurs assermentés, lettres de recommandation de vos professeurs, etc.

Formalités d'inscription

La première étape consiste à trouver les adresses des établissements et à faire un choix de filière et d'option.

À savoir ! Il est possible d'étudier en anglais en Europe, en particulier dans **les pays anglophones mais aussi dans les pays du Nord de l'Europe (Pays scandinaves et Pays-Bas)**. Les études en anglais préparent souvent à un Bachelor ou un master.

TROUVER LES ADRESSES DES ÉTABLISSEMENTS

Pour obtenir les coordonnées des lieux d'études dans d'autres pays d'Europe et en connaître l'organisation, consultez des organismes et des sites d'information spécialisés.

- **Euroguidance** : www.euroguidance-france.org
Informations sur les études en Europe, par pays

- **Ploteus** : <http://ec.europa.eu/ploteus/fr/home>
Portail européen sur les études

- **Study in Europe** : www.studyineurope.eu
Informations sur les formations, les bourses, les coûts d'inscription, etc.

- **Study portal** : www.bachelorsportal.eu
liste ds bachelors, masters, phd, etc.

- **Xstudy** : <http://xstudy.eu/>
bachelors et masters en Europe

- **European Education Directory** :
www.euroeducation.net

- **Promodoc** : www.promodoc.eu
doctorats en Europe (organisation des études, formalités d'inscription, programmes, bourses, liens utiles)

- **Youreurope** :
http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm
Rubrique «Éducation, Jeunesse» : Informations pratiques

- **Eurydice** :
http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice/index_fr.php
Réseau d'information sur les systèmes éducatifs en Europe

- **ONISEP** : www.onisep.fr
Rubrique «Choisir mes études» > «Après le bac» > «Étudier en Europe»

Ne pas oublier les services culturels ou d'éducation des pays présents en France, le Bureau des Relations Internationales de votre université et le Service d'information et d'orientation de l'université.



Pour la formation professionnelle :
<http://mavoieproeurope.onisep.fr>

Portail européen sur la mobilité des jeunes en formation professionnelle : informations sur les dispositifs de mobilité, et présentation de la formation professionnelle par pays.

S'INSCRIRE

Avant de vous inscrire, vous devrez :

- Vous renseigner sur les dates limites et les conditions d'inscription de l'établissement choisi ;
- Vous assurer d'avoir les diplômes nécessaires (voir «La reconnaissance des diplômes») ;
- Réussir la sélection d'entrée : examen et test de langue ;
- Rédiger une lettre de motivation dans la langue du pays ;
- Rassembler des lettres de recommandation de vos professeurs ;
- Justifier de ressources financières suffisantes pour couvrir les frais de scolarité et de séjour ;
- Posséder une couverture sociale (voir chapitre «préparer son départ») ;
- Faire une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée de votre cursus traduites dans la langue du pays par un traducteur assermenté (liste disponible sur www.ceticap.com) ;
- Puis contacter directement le service des admissions de l'établissement choisi ou passer par un organisme centralisateur : Irlande (Central application office) www.cao.ie ; Royaume-Uni (Universities and colleges admission service) : www.ucas.com

Avant de partir, il est indispensable, d'avoir une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil. Le CIJA réalise un document de synthèse sur l'apprentissage des langues étrangères qui présente les différents organismes proposant des cours en Aquitaine : www.info-jeune.net rubrique «S'informer» -> «Se former»

Apprentissage des langues en ligne :

- BBC : www.bbc.co.uk/languages
- Primlangues : www.primlangues.education.fr
Rubrique «Formation» puis «autoformation en langues»
- Université de Bordeaux :
<http://langues.u-bordeaux4.fr/>
Rubrique «Tests» : cours originaux en ligne, liens vers des sites d'apprentissage dans 3 langues (anglais, espagnol, allemand).

Reconnaissance des diplômes

Les systèmes LMD et ECT (système d'unités capitalisables) contribuent à l'harmonisation et à la reconnaissance des diplômes européens. Les centres NARIC informent et fournissent une attestation utile pour faire reconnaître ses diplômes. Mais, seul l'établissement d'accueil décidera de la valeur à accorder à votre diplôme et de vous inscrire ou pas.

Avant de partir, vous devrez adresser **un an à l'avance** à l'établissement étranger, une demande de « dispense d'études » accompagnée d'une attestation des diplômes acquis et d'une description détaillée du cursus (traduits dans la langue du pays par un traducteur assermenté : liste disponible sur www.ceticap.com).

Dans le cas de formations internationales, la période d'études effectuée à l'étranger sera validée à votre retour.

En ce qui concerne les formations menant à un double diplôme, vous obtiendrez le diplôme français et le diplôme étranger.

Contact : Établissement dans lequel vous envisagez d'effectuer vos études.

En savoir + :

- Réseau NARIC : www.enic-naric.net : Centre NARIC du pays choisi pour la reconnaissance d'un diplôme français à l'étranger
- Centre NARIC français pour la reconnaissance d'un diplôme étranger en France : www.ciep.fr/enic-naric-france

Partir dans le cadre d'un programme

Il est possible de passer quelques mois dans un établissement partenaire en Europe dans le cadre d'un programme d'échange, durant ses études : solution pratique car vous restez rattaché à un établissement français (vous payez les frais d'inscription en France) et la reconnaissance de vos diplômes sera également garantie.

Les conditions de participation varient selon les programmes d'échange. Cependant, certaines formalités restent à accomplir (recherche d'un logement, protection sociale...).

Préparez votre projet de mobilité dès la rentrée universitaire ou, au plus tard, 6 mois avant la date du départ souhaité.

PROGRAMMES EUROPÉENS

Erasmus+ Enseignement scolaire

Ce programme permet les échanges et la coopération entre les établissements scolaires en Europe impliqués dans un partenariat :

- Échanges de classes d'élèves (et accompagnants), pour une durée inférieure à 2 mois (60 jours).
- Mobilité de longue durée (de 61 jours à 12 mois) pour les élèves de 14 ans et plus.

Contactez votre établissement ou la DAREIC (Délégation Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération).

www.erasmusplus.fr

Erasmus+ Enseignement supérieur

Réservé aux étudiants (inscrits au moins en 2^{ème} année d'études supérieures) ce programme permet d'effectuer un séjour d'études de 3 à 12 mois à destination des pays participants (28 pays de l'Union européenne + Islande, Liechtenstein, Norvège et Turquie) ou des pays partenaires.

Vous restez donc rattaché à votre université ou école d'origine qui vous garantit la reconnaissance de votre séjour d'études passé à l'étranger dans votre cursus français et la prend en compte pour l'attribution de votre diplôme.

Les candidats sont sélectionnés selon leur niveau dans la langue du pays de destination, leur motivation et leur dossier universitaire.

Ce programme permet de conserver sa bourse nationale et de bénéficier d'une aide attribuée sur critères sociaux dont le montant varie en fonction du niveau de vie du pays d'accueil (voir chapitre «Aides financières et bourses»).

Contact : Service des Relations Internationales de votre établissement scolaire ou de votre université.

www.erasmusplus.fr

Erasmus+ Masters conjoints

Ce programme s'adresse aux étudiants titulaires d'une licence, et soutient des cours de master de haute qualité. Les cours sont proposés par au moins 3 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays européens. Une période d'études dans au moins 2 des 3 universités est prévue. Les cours mènent à l'obtention d'un diplôme double, multiple ou conjoint. Une bourse peut être accordée. Contactez le service des relations internationales de votre établissement.

www.erasmusplus.fr

- Liste des masters Erasmus Mundus : http://eacea.ec.europa.eu/erasmus_mundus/results_compendia/selected_projects_action_1_master_courses_en.php
- Portail sur les masters en Europe : <http://fr.mastersportal.eu>
- Association d'étudiants Erasmus Mundus : www.em-a.eu/fr
- Génération Erasmus : www.generation-erasmus.fr

Conseils aux futurs étudiants ERASMUS

- Élaborez avec les coordinateurs des universités de départ et d'accueil le programme pédagogique et assurez-vous que les enseignements manquants ou non validés pourront être rattrapés à votre retour.
- Informez-vous sur les modalités d'encaissement des étudiants dans l'université d'accueil.
- Assurez-vous que l'université d'accueil s'occupe de votre inscription dans la résidence universitaire la plus proche possible.
- Faites un plan financier car l'allocation ERASMUS ne couvre pas tous les frais de voyage et de séjour. De plus, elle est délivrée tardivement car l'université de départ doit recevoir un certificat de scolarité de l'université d'accueil avant de verser l'aide.
- Vérifiez que vos frais médicaux seront couverts par la Sécurité sociale et souscrivez une assurance complémentaire.
- Attention : pensez à vous réinscrire dans votre université avant de partir.

PROGRAMMES BILATÉRAUX

De nombreuses universités ou écoles ont passé des accords avec des établissements européens qui permettent également des échanges d'étudiants. Ces programmes bilatéraux, trilatéraux ou multilatéraux sont basés sur la reconnaissance de périodes d'études passées à l'étranger et sur la préparation de doubles diplômes.

- Les écoles d'art et d'architecture : <http://cumulusassociation.org>

FILIÈRES INTERNATIONALES

Certaines écoles, universités et instituts proposent des formations permettant de suivre un double cursus avec délivrance de doubles diplômes ou comprenant des périodes d'études à l'étranger.

Contacts :

- Service des Relations Internationales de votre établissement
- Rectorat de l'académie de Bordeaux www.ac-bordeaux.fr Rubrique « Europe et international » > « Études, formation et emploi à l'étranger »
- ONISEP : www.onisep.fr Rubrique « Choisir mes études » > « Après le bac » > « Étudier en Europe »

PROGRAMMES FRANCO-ALLEMAND BRIGITTE SAUZAY ET VOLTAIRE

Ces programmes de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) **sont basés sur la réciprocité** et permettent de passer quelques mois en Allemagne dans un établissement scolaire. Ils s'adressent à des collégiens et lycéens.

Voltaire

- Élèves de troisième et de seconde
- Les élèves français séjournent dans leur famille d'accueil allemande pendant 6 mois, de mars à août et accueillent leur correspondant allemand en France pour les 6 mois suivants, de septembre à février. Les élèves Voltaire sont scolarisés dans l'établissement de leur partenaire.

Brigitte Sauzay

- Élèves de la 4^e à la 1^{re} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand.

Les participants séjournent pendant trois mois consécutifs (soit 84 jours) dans le pays partenaire.

Contact :

- Rectorat de l'académie de Bordeaux : www.ac-bordeaux.fr Rubrique « Europe et international » > « Études, formation et emploi en Europe »
- OFAJ : www.ofaj.org Rubrique « Participer » -> « Aller à l'école »

Sources complémentaires d'information

LES SITES

- Commission européenne :
http://ec.europa.eu/internal_market/qualifications/index_fr.htm
informations sur la libre circulation des professions, base de données des professions réglementées par pays
- Portail «l'Europe est à vous»
http://europa.eu/youreurope/citizens/index_fr.htm
aide et conseils pour vivre, travailler et voyager dans l'UE

À LIRE :

Fiches-Cidj et CIJA (en consultation dans tout le réseau Information Jeunesse) :

- Brochures CIJA : «Destination Europe» et «Projets jeunes»
- Étudier en Europe



Pour compléter votre information et préparer votre séjour, le réseau Information Jeunesse se tient à votre disposition !

Dans les Points ou Bureaux Information Jeunesse, vous trouverez des dossiers d'information pour préparer votre projet à l'étranger, et des professionnels à votre écoute qui vous guideront dans vos recherches :
www.info-jeune.net



Centre d'Information Europe Direct Aquitaine

CIJA - 125 cours Alsace-Lorraine
 33000 BORDEAUX
 Tél : 05 56 56 00 49 - Fax : 05 56 52 83 21
europedirectaquitaine@cija.net
www.info-jeune.net

Le CIJA fournit des informations sur l'étranger : les pays, les études, les stages, les bourses, le volontariat, etc.

Europe Direct est un service d'information gratuit de l'Union européenne. Il a pour mission :

- de répondre aux questions des citoyens sur l'Union européenne, son fonctionnement, ses actions, et ses financements ;
- d'informer et diffuser la documentation gratuite ;
- d'animer : organiser des débats, des journées d'information, des interventions dans les écoles, etc. ;
- de conseiller pour le montage de projets et la recherche de partenaires transnationaux ;
- d'orienter vers des lieux ressources ;
- par téléphone : 00 800 6 7 8 9 10 11 (numéro gratuit dans toute l'UE, de 9h à 18h les jours ouvrables), dans toutes les langues officielles de l'UE.

Votre avis nous intéresse, pour toute remarque ou suggestion concernant ce produit, écrivez-nous : cpeignier@onisep.fr

www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Aquitaine